3064 p8-9 Ires _Document4 cols 25/02/13 15:34 Page2

Institut de recherches éco

30 ans: la fo

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) vient de fêter ses trente ans. L'occasion, certes, de se retourner sur le chemin parcouru, mais surtout de se projeter dans l'avenir, sa raison d'être.



L'IRES a été inauguré par Pierre Mauroy, alors Premier ministre, en novembre 1982. Une révolution, car cet institut allait rassembler cinq organisations syndicales pour la première fois: la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et la CGT-FO.

Tout commence en fait en 1979, quand le gouvernement de Raymond Barre confie à René Lenoir et Baudoin Prot un rapport sur l'information économique et sociale en France. Leurs conclusions, soulignant la nécessité d'un pluralisme, conduisent à la mise en place de trois organismes d'analyses économiques et sociales: l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et l'Ipecode, devenu plus tard COE-Rexecode (Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises, proche du patronat).

DES CONNAISSANCES POUR ÉCLAIRER L'ACTION

Concrètement, l'IRES, c'est un centre de recherche et de documentation avec une trentaine de chercheurs, documentalistes et administratifs, et c'est une agence d'objectifs. Le centre réalise un programme scientifique approuvé par le conseil d'administration, composé de neuf syndicalistes (dont Jacky Chorin et Christophe Couillard pour Force Ouvrière), neuf personnalités scientifiques et quatre représentants du Premier ministre. Ce qui donne lieu à des colloques, des séminaires, des communications et l'édition de documents.

La finalité de l'agence est de conduire des études et des travaux de recherche sous la houlette d'équipes spécifiques, à la demande et sous la responsabilité de chacune des organisations syndicales et financés par l'IRES après accord du conseil d'administration; les résultats étant accessibles à l'ensemble du mouvement syndical.

Comme le souligne Jean-Paul Bouchet, président de l'IRES: «La singularité de cet institut, c'est sa capacité de coproduction de connaissances par les différents acteurs. Les conseillers techniques des organisations syndicales, fortement impliqués dans la vie de l'IRES, jouent ce rôle de passeurs de connaissances, ils sont, avec les chercheurs, des artisans de cette coproduction de connaissances.»

Numéro spécial «30 ans de salaire, d'une crise à l'autre»



Réunir ses deux publications principales en une, c'est ainsi que l'IRES a tenu à passer et dépasser le cap de la trentaine. Avec un thème central d'une évidente actualité, celui des salaires.

«Vous avez dans vos mains un numéro spécial, très spécial, qui réunit exceptionnellement *La Revue* et la *Chronique internationale* [...]. Il s'intitule *30 ans de salaire, d'une crise à l'autre.*» Ainsi commence la présentation de Frédéric Lerais, directeur général de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES). Pour lui, cette publication anniversaire conjugue deux ambitions de l'IRES: «Une attention à l'international traité sous l'angle d'une chronique, d'un suivi de l'actualité, et l'exigence de recul et d'analyse qu'apportent les articles de la revue.» Une «double ambition qui correspond à nos yeux à deux composantes essentielles à l'action: la réactivité et la prise de distance [...]».

LES RAISONS DE LA COMPARAISON

Véritable «vitrine des travaux de l'Institut depuis trente ans», comme le dit son président, Jean-Paul Bouchet, ce numéro spécial revient dans une première partie sur ses publications, et en particulier sur *La Revue de l'IRES*, ainsi que sur sa démarche de comparaisons internationales, une «approche [...] plus que jamais d'actualité dans une économie mondialisée, dans un environnement où la mise en exergue de l'exemplarité de tel ou tel modèle est devenue un instrument d'argumentation politique. Une approche rigoureuse, pluridisciplinaire et multicritères, inscrite dans la durée, [...] plus que jamais nécessaire pour prévenir le risque d'une analyse réductrice ou biaisée».

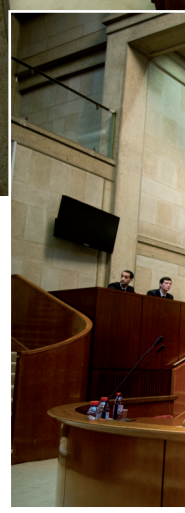
Dans une seconde partie, ce numéro spécial passe en revue le salaire sur trente ans de crises. Commençant par les stratégies syndicales et négociations salariales face à la crise en Europe, les auteurs soulignent que la tendance est à une décentralisation de plus en plus désorganisée des procédures collectives depuis dix–douze ans, du fait de clauses dérogatoires aux normes de progression salariale, de la complexification des politiques de rémunération et de la progression des formes d'emploi précaires. Avec la crise, d'importantes concessions salariales ont été consenties au nom de l'emploi, auxquelles il faudrait ajouter, par exemple, le recours au chômage partiel. Pendant que les politiques d'austérité conduisent au blocage ou à la baisse des prestations et minima sociaux. Enfin, la réforme des marchés du travail pourrait porter en germe «un changement peut-être structurel [...] dans les systèmes de relations sociales en Europe».

L'OBSESSION DU COÛT DU TRAVAIL

Le deuxième article, intitulé *Les salaires: aux racines de la crise de la zone euro?*, conclut que «cette crise s'explique avant tout par l'oubli des différences structurelles entre les économies nationales, qui portent principalement sur la spécialisation industrielle et sur l'inflation. [...] L'un des points essentiels est sans doute que les spécialisations industrielles n'ont pas convergé vers une spécialisation moyenne. [...] Rétrospectivement, c'est plutôt la baisse de la part des salaires et la croissance des inégalités qui doivent être considérées comme des facteurs de crise, notamment parce qu'elles ont favorisé, dans un certain nombre de pays, une tendance au surendettement. La focalisation sur les coûts salariaux détourne de l'examen des véritables obstacles à surmonter, qu'il s'agisse des éléments de compétitivité hors-coût [NDLR: *investissement, accès au financement, stratégie de long terme, recherche, innovation, qualité, service au consommateur, formation, relations sociales...*] et surtout des modes de spécialisation intra-européenne».

Le titre *L'Union européenne contre le salaire* du troisième article dit bien d'ailleurs la tournure qu'a prise une Union faisant de la concurrence, de la productivité et des coûts de production l'alpha et l'oméga de sa politique économique, et donc «faisant du salaire l'ennemi de la compétitivité», et la «seule variable d'ajustement». Pour l'UE, «cela est démontré, il n'y a d'autres solutions au chômage européen que la pauvreté, les inégalités et la précarité»; du moins dans un premier temps. L'idée étant «que le fait d'accéder à un emploi, même mal rémunéré, permettait, au fil du temps, d'améliorer sa situation et donc de réduire les inégalités». Reste à faire accepter cela...

Suivent un article sur *Les inégalités de salaire dans les pays de l'OCDE* (Organisation de coopération et de développement économiques) et toute une série d'autres concernant les États-Unis, la Chine et le Brésil, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie, d'où il ressort que la mondialisation des échanges est le facteur déterminant de creusement des disparités salariales, notamment par la sous-traitance internationale et les effets négatifs du progrès technologique, comme la fracture numérique.



3064 p8-9 Ires _Document4 cols 25/02/13 15:34 Page3

s économiques et sociales

orce de l'âge



Photos: S. Gautier

Ci-contre et ci-dessus, la conférence pour un dialogue social renouvelé.

DES SOLUTIONS NOUVELLES PLUTÔT QUE DES SOLUTIONS DE FACILITÉ

L'IRES apporte ainsi aux organisations syndicales des éléments d'appréciation et d'analyse sur l'ensemble des questions économiques et sociales, en privilégiant toutefois celles relatives au travail, aux stratégies économiques, à la protection sociale et aux relations professionnelles, et en se plaçant du point de vue du travail et des travailleurs. Le tout pour éviter ce que le directeur général de l'IRES, Frédéric Lerais, appelle «le piège de TINA», le célèbre *There Is No Alternative* de Margaret Thatcher, exprimant qu'il n'y a pas d'alternative en matière de politique économique.

C'est là la force de l'IRES: ouvrir des horizons, des perspectives nouvelles et finalement des champs d'action; une force qu'il a acquise avec le temps. Trente ans, «le temps de l'âge adulte, de la maturité, le temps de la capitalisation des acquis pour mieux se projeter dans l'avenir», selon Jean-Paul Bouchet. Néanmoins des inquiétudes persistent puisque le ministre du Travail et du Dialogue social ne s'est pas engagé quant au maintien pour l'IRES de la plénitude de ses moyens...

Robert Fénart

JOURNÉE DE CONFÉRENCE EUROPÉENNE

Contre le monologue antisocial

Pendant que Force Ouvrière rassemblait plus de 5 000 personnes pour son meeting du 24 janvier, l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) faisait également le plein pour une conférence de haute tenue.

Jean-Paul Bouchet ne cachait pas sa satisfaction. «Vous êtes plus de 450 à avoir répondu à notre invitation. Nous avons dû refuser des inscriptions pour cet événement anniversaire [...]», déclarait le président de l'IRES en accueillant les participants à cette journée de conférence européenne au titre évocateur: ***Pour un dialogue social renouvelé, quelles analyses économiques et sociales pour les organisations syndicales? Perspectives en France et en Europe.*** Il y avait là des acteurs et chercheurs français et européens réunis autour de Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, de Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), et des présidents et secrétaires généraux des organisations syndicales, sauf Jean-Claude Mailly, présent au meeting de FO ce même jeudi, mais représenté par Pascal Pavageau, Secrétaire confédéral.

INVESTISSEMENTS PUBLICS ET HAUSSE DES SALAIRES

Allocutions et tables rondes se sont succédé, permettant en particulier à Pascal Pavageau de souligner l'importance de l'IRES: «Un outil extrêmement puissant et utile pour pouvoir disposer d'analyses économiques permettant de contrer le dogme libéral permanent du tout compétitivité, du tout flexibilité... et les politiques de rigueur et d'austérité.» Ainsi dit-il, avec le sens de la formule, «l'Institut "IRES" indispensable», en tant que «moyen de conforter nos revendications», comme celle, par exemple, de porter le SMIC à 1 350 euros net en France et à 80% du salaire médian dans toute l'Europe.

Par ailleurs, Pascal Pavageau a rappelé la contestation par FO du mot compétitivité, auquel chacun donne la définition qu'il veut et au nom duquel le patronat fait des salaires, cotisations et impôts uniquement des coûts ou des charges à baisser. Pour FO, «la croissance et la création d'emplois ne pourront s'obtenir qu'en changeant de modèle économique et en privilégiant l'intervention publique et l'augmentation des rémunérations et des salaires pour relancer la consommation». D'un côté: actions en faveur de l'industrie, grands projets, partenariats et coopérations inter-États; de l'autre: salaire minimum européen ou dégel de la valeur du point d'indice des 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics français dont le pouvoir d'achat est bloqué depuis douze ans, dégel qui pourrait avoir un effet d'entraînement dans le privé. Un seul chiffre: la consommation est pour 80% de la croissance européenne.

UNE OPPOSITION RÉPUBLICAINE

Pascal Pavageau a également montré que le modèle allemand tant vanté, fondé historiquement sur les exportations quand le nôtre l'est sur la consommation intérieure, se caractérisait aussi par une «modération salariale» pouvant aller jusqu'à un niveau de salaire de 1 euro l'heure ou à des mini-jobs à 400 euros par mois, avec pour résultat 20% de travailleurs pauvres! D'où des syndicats allemands qui commencent à élever la voix. Et cette remarque: «Si cette modération salariale devait s'exporter dans toute l'Europe, qui pourrait encore acheter les produits allemands exportés à 90% en Europe?»

Enfin, revenant sur l'ANI (Accord national interprofessionnel du 11 janvier) et sur certaines visées décentralisatrices, Pascal Pavageau a tenu à affirmer que le rôle de FO était de porter des revendications et non d'être cogestionnaire ou colégislateur. Et de conclure: «Le niveau national doit demeurer le niveau garant de la norme et de la loi. Il s'agit d'une opposition républicaine. Il faut stopper cette territorialisation voulue au niveau de la Région ou de l'entreprise de la création du droit.»

Robert Fénart